

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** 10 Juin 2022

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – P. FREON – G. MICHELY – JP DESLIAS – P. ORMECHE – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – P. BERTON – C. RAFIN – S. BUTET – J. MARTINEAU – P. MAURY

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :** G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à MH. AUBINEAU - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à K. GAI - J.F. CESSAC donne pouvoir à JP DESLIAS - K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET - H. ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL - S. RAYNAUD donne pouvoir à JL. LEVESQUE - S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

**SECRETAIRE de SÉANCE :** Frédéric GUIRAO

**OBJET : TROTT'IN CHARENTE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU BAIN DES DAMES ET CONVENTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-80 du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 fixant les tarifs des redevances d'occupation du domaine public pour les cafetiers, droits de placage des commerçants sur le marché et diverses occupations,

Considérant la demande de l'EURL TROTT IN CHARENTE relative à l'occupation du domaine public pour la location de trottinettes électriques tout terrain sur le site du Bain des Dames,

Considérant que la période demandée pour cette occupation débutera le 1er juillet 2022 au 31 août 2022 de 10 heures à 20 heures,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR VOIX** décide :

- D'accepter la demande d'occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 de 10 heures à 20 heures,
- De fixer le tarif de 20 € par mois, selon la délibération n° 2021-80 du 7 juillet 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette occupation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE